

Qu'est-ce que le conditionnel passé ?

- Le conditionnel passé est un temps composé qui admet deux formes et qui permet d'exprimer une action qui aurait pu s'accomplir, une action incertaine, un regret ou un souhait, une possibilité, une hypothèse.
- Il est également utilisé comme formule de politesse, dans les questions indirectes ou pour exprimer le futur dans le passé.
- La première forme est la plus utilisée. La deuxième forme, très soutenue mais très peu utilisée se rencontre parfois en littérature pour exprimer une éventualité du passé.

Exemple :

Il **serait** allé te chercher à la gare si tu l'**avais** appelé. (1^{ère} forme)

Il **fût** allé te chercher à la gare si tu l'**avais** appelé. (2^{ème} forme)

Comment se conjugue le verbe « aller » au conditionnel passé ?

- Pour conjuguer le verbe « aller » au conditionnel passé 1^{ère} forme
 - on prend le conditionnel présent de l'auxiliaire « être »,
 - et on ajoute le participe passé du verbe. (Attention aux accords)
- Pour conjuguer le verbe « aller » et « avoir » au conditionnel passé 2^{ème} forme
 - on prend l'imparfait du subjonctif de l'auxiliaire « être »,
 - et on ajoute le participe passé du verbe. (Attention aux accords)

Le verbe « aller »
au conditionnel passé

1^{ère} forme

Je **serais** allé(e)

tu **serais** allé(e)

il / elle **serait** allé(e)

nous **serions** allé(e)s

vous **seriez** allé(e)s

ils / elles **seraient** allé(e)s

Le verbe « aller »

au conditionnel passé

2^{ème} forme

Je **fusse** allé(e)

tu **fusses** allé(e)

il / elle **fût** allé(e)

nous **fussions** allé(e)s

vous **fussiez** allé(e)s

ils / elles **fussent** allé(e)s